



***N.REF : JJG/CB
DC N° 18.737***

DECISION

***Portant établissement des tarifs pour l'utilisation
de la Maison des Associations
à compter du 1^{er} janvier 2019***

==°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17/2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 22 avril 2015 (DC N°15/226) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations à compter du 1^{er} juin 2015 rendue exécutoire le 28 avril 2015,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

Salles de Réunion	Superficie	Capacité d'accueil	Associations Royannaises	Institutions, Personnes morales, Syndic de copropriétés, Associations non royannaises			
				½ Journée	Journée	Permanence + 10 fois/an ½ journée	Permanence + 10 fois/an journée
Sarah Bernhardt	210 m ²	160/210	5 €/heure	90 €	160 €		
Pablo Picasso	70 m ²	60/70	4 €/heure	80 €	140 €		
Alphonse Daudet	55 m ²	40/50	3 €/heure	70 €	120 €		
Paul Decauville	55 m ²	40/50	3 €/heure	70 €	120 €		
René Coty	40 m ²	30/40	2 €/heure	60 €	100 €		
Guillaume Gillet	27 m ²	15/19	2 €/heure	50 €	80 €		
Balingen-bureau-	14 m ²	6/10	1 €/heure	20 €	36 €	15 €	28 €
Gosport-bureau-	10 m ²	3/5	1 €/heure	18 €	33 €	14 €	26 €
Terre de Bry-bureau-	9 m ²	3/5	1 €/heure	18 €	33 €	14 €	26 €
Tokushima-bureau-	8 m ²	3/4	1 €/heure	18 €	33 €	14 €	26 €
Tisanerie	10 m ²	3/5	1 €/heure				
<p>Associations royannaises signataires de la Charte de la Vie Associative :</p> <p>8 heures d'occupation gratuite par mois. Facturation à partir de la 9^{ème} heure.</p> <p><i>Toute réunion ou activité avec entrée payante feront l'objet d'une tarification spécifique. Veuillez consulter la Maison des Associations.</i></p>							
Organismes et associations patriotiques, politiques ou exerçant une mission d'intérêt général ou caritative						Gratuité	

Photocopies	Format A4		Format A3	
	Papier fourni par l'association	Papier non fourni	Papier fourni par l'association	Papier non fourni
Noir et Blanc	0,07 €	0,15 €	0,14 €	0,30 €
Couleur	0,48 €	0,66 €	0,94 €	1,32 €

Placards	Tarifs annuels
Taille S	19,90 €
Taille M	28,70 €
Taille L	37 €
Taille XL	54,60 €

Vidéoprojecteur
Prêt gratuit. Chèque de caution de 90 € à verser lors de la remise du matériel.

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 7525 et 7083 Fonction 025 du Budget communal.

Fait à ROYAN, le 30 novembre 2018
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 décembre 2018
Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

